

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-015 - Séance du 12 avril 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 7 avril 2012
Date d'affichage: 13 avril 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 13/04/2012

Le douze avril deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, GIRARD François, GUERIN Patrick, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre, CORNESSE Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PAJOT Marc,

Secrétaire: CHOPIN René

Objet : DEMANDE DE DEVIS POUR REMPLACEMENT LAMPADAIRES LOTISSEMENT EN L'OPINPIN

Le Maire informe les Conseillers que le réseau d'éclairage public du lotissement « En l'Opinpin », réalisé il y a plus de trente ans, ne répond plus, désormais, ni aux exigences environnementales ni aux politiques d'économies d'énergie et qu'il serait souhaitable de remplacer ces lampadaires.

En conséquence, afin d'en évaluer le coût, le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

- DEMANDE au SICECO, d'une part, de réaliser une étude chiffrée pour le remplacement d'une quinzaine de lampadaires du lotissement « En l'Opinpin » et, d'autre part, d'établir un devis pour l'installation d'un lampadaire supplémentaire Rue de La Lochère.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ces projets.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 mars 2012

